

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG CASH GARANTI

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 22/09/2021 sous la référence n° VP21163


Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.


SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 43 93 10
Fax : 05 22 26 40 25



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Contractuel**
- Indice de référence : **TMP : Taux Moyen Pondéré du marché monétaire interbancaire.**
Source de publication de l'indice: le site de Bank Al-Maghrib.
- Objectifs de gestion : **Le fonds a pour objectif d'offrir aux investisseurs une rémunération de leurs liquidités alignée à son indice de référence (100% TMP) ;**
 - o **Garantie : La Société Générale Marocaine de Banques garantit à 100% le capital investi.**
 - o **Avantages :**
 - > **Liquidité quotidienne des placements ;**
 - > **Garantie intégrale du capital investi à tout moment de sortie.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP SG CASH GARANTI est investi en produits de taux, permettant à tout moment de garantir une performance positive du portefeuille, à travers les placements en :

 - **Opérations de pension : l'objectif est d'assurer quotidiennement une garantie du capital investi.**
 - **DAT : Afin de renforcer la performance du portefeuille tout en garantissant le capital.**

Garantie de protection : La Société Générale Marocaine de Banques, Garantit pour tous les souscripteurs du fonds, qu'au moment du rachat, la Valeur Liquidative de rachat sera équivalente au moins au capital souscrit. Le FCP sera investi en :

 - **Dépôts à terme ;**
 - **Opérations de pension.**
- Durée de placement recommandée : **A partir d'un jour**
- Souscripteurs concernés : **Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Chaque jour ouvré, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans le Réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - o **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h 30 le jour de calcul de la valeur liquidative ;**
 - o **Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et Sogécapital Gestion ;**
 - o **Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;**
 - o **Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « Intérêts courus ».**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT des montants souscrits.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT des montants rachetés.**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions/rachats effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat/souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative.**
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0,5 % HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion. Ils sont provisionnés à chaque calcul de Valeur Liquidative et prélevés chaque trimestre**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DH (HT)
(2) Commissaire aux comptes :	20 000 DH (HT)
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025% (HT)
(4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	300 DH Tarif mensuel HT
(5) Droit d'admission Maroclear (trimestriel):	Selon les conditions en vigueur
(6)Frais du Dépositaire	0.015%
Prestations de Sogécapital Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/04/2012, AG/OP/053/2012**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
Réseau Société Générale Marocaine	Directeur d'agence ou les chargés du compte	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

